



**NUSAB**

---

Forum : Organisation mondiale de la santé

Question : L'IA, un outil pour améliorer les systèmes de santé ?

Soumis par : Le Danemark

---

*L'Assemblée générale,*

*Ayant à l'esprit* la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les principes énoncés dans son préambule qui stipule en particulier que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale »,

*Notant avec préoccupation que,* selon le Rapport de la Banque Mondiale et de l'OMS publié en juillet 2024, près de 50% de la population mondiale n'a pas accès à des soins de santé essentiels, et qu'au rythme de progression actuel jusqu'à cinq milliards de personnes n'auront pas accès aux soins de santé en 2030, année limite de réalisation des objectifs de développement durable (ODD),

*Rappelant* le rôle croissant de l'intelligence artificielle (IA) qui permettra de combler les lacunes dans les soins, comme le montre le rapport de l'OMS sur l'éthique et la gouvernance de l'intelligence artificielle en santé (2021), qui met en avant le potentiel de l'IA pour diagnostiquer plus rapidement les maladies, améliorer la gestion des données de santé et favoriser la prise de décisions fondées sur des preuves,

*Se référant enfin* aux propos du Directeur Général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, sur le rôle de l'IA en matière de santé, lequel a affirmé que « l'IA joue déjà un rôle dans le diagnostic et les soins cliniques, la mise au point de médicaments, la surveillance des maladies, la réponse aux épidémies et la gestion des systèmes de santé », que « l'avenir des

soins de santé est numérique”, et que “nous devons faire ce que nous pouvons pour l’accès universel à ces innovations et les empêcher de devenir un autre moteur d’inégalité »,

- a) *Se félicite* des mesures annoncées lors du Sommet Mondial sur l’intelligence artificielle au service du bien social ( « AI for Good ») afin de promouvoir l’IA au service de la santé;
- b) *Se déclare convaincue* que la priorité donnée à l’IA pour la santé est cruciale, compte tenu de son potentiel d’amélioration des soins de santé et de résolution des défis sanitaires mondiaux, y compris la réalisation des objectifs de développement durable et que les technologies numériques et l’intelligence artificielle sont des outils vitaux pour atteindre ces objectifs;
- c) *Note* en particulier que les dossiers de santé électronique sont essentiels pour assurer la continuité des soins, que l’intelligence artificielle joue un rôle capital dans la surveillance des maladies et dans nos moyens de défense pour lutter contre les épidémies et que les technologies numériques sont vitales pour les diagnostics et sont de plus en plus souvent intégrées aux traitements;
- d) *Souligne* également que l’intelligence artificielle peut aider les prestataires de soins de santé à améliorer les soins dispensés aux patients, à poser des diagnostics exacts, à optimiser les protocoles thérapeutiques, à renforcer la préparation et la riposte aux pandémies et à orienter les décisions des responsables de l’élaboration des politiques de santé;
- e) *Reconnaît* le rôle de l’IA afin répartir les ressources au sein du système de santé, soulignant que l’intelligence artificielle peut permettre aux pays qui ont peu de ressources, où les patients ont souvent un accès restreint aux agents de santé ou aux professionnels de la santé, de combler les lacunes en matière d’accès aux services de santé;
- f) *Est persuadée* que l’IA en santé promet de grandes opportunités pour le domaine médical mais qu’il est primordial d’en garantir le bon usage et de développer des règles éthiques afin de promouvoir et protéger la santé des populations;
- g) *Soutient* l’initiative globale de l’OMS sur l’IA pour la santé (AI4H) et encourage la mise en oeuvre des lignes directrices proposées dans ce cadre afin de garantir une utilisation responsable de l’IA, protégeant la confidentialité et la sécurité des données et favorisant la protection de la vie privée et l’obtention du consentement éclairé en vertu d’une législation appropriée sur la protection des données;
- h) *Invite* les Etats Membres à approuver les recommandations formulées à l’intention des gouvernements, des entreprises technologiques et des prestataires de soins, afin d’encourager le développement responsable de l’IA et de favoriser la collaboration entre les parties prenantes afin d’atténuer les risques et de préserver la santé publique et la confiance;

i) *Prie* le Directeur général de l’OMS de prendre les mesures nécessaires pour coordonner et suivre efficacement l’application de la présente résolution et, à cet égard, d’envisager de l’informer de l’état d’avancement de cette application, selon qu’il conviendra.